



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2005
Français uniquement
Original: arabe

Lettre datée du 23 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rectificatif

Chapitre XIII, paragraphe 5, alinéa a), page 45

Substituer au texte actuel :

a) On voit au sort réservé aux Arméniens en Turquie durant la Première Guerre mondiale que la politique planifiée de l'État visait à transférer les Arméniens, pour des raisons de sécurité, vers des zones que l'État avait choisies et qu'il n'avait pas assuré la protection de cette minorité non musulmane durant cette opération, qui s'est soldée par des centaines de milliers de morts. Nous tenons à souligner que ces morts ont été causées par suite de l'application d'une politique d'État.

